

juin 2009



L'OTAN :
alliance
défensive ou
instrument
de guerre?

Montage photo : Chantal Locat



LE COLLECTIF
ÉCHEC à la GUERRE

Un argument souvent invoqué par le gouvernement canadien pour tenter de donner une légitimité à la guerre en Afghanistan est le fait que celle-ci est menée sous l'égide de l'OTAN – l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – une alliance militaire de laquelle le Canada est un membre fondateur. Le gouvernement soutient que le Canada doit s'acquitter de ses obligations au sein de cette Alliance et faire sa part dans la « guerre contre le terrorisme ».

Les origines de l'OTAN

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les relations entre les pays occidentaux et l'URSS s'étaient rapidement transformées, passant d'une alliance saluée contre le nazisme à une confrontation entre « pays démocratiques » et « pays communistes » que l'on nomme la Guerre froide et qui opposait deux alliances politiques et militaires : l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

L'OTAN a été mise en place à Washington, en 1949, et regroupait alors douze pays : les États-Unis, le Canada, et dix pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. En Occident, elle est souvent perçue comme une alliance défensive ayant été établie face à la menace militaire des pays du « bloc communiste ». Mais l'alliance militaire des pays communistes, le Pacte de Varsovie, n'a vu le jour qu'en 1955, en bonne partie en réponse à l'adhésion de la République fédérale allemande (Allemagne de l'Ouest) à l'OTAN.

Au sein de l'OTAN naissante, le déséquilibre des forces était énorme entre, d'une part, les États-Unis, puissance dominante aux plans économique, politique et militaire et, d'autre part, les pays européens affaiblis, en ruines. En même temps que la forte présence des bases et le déploiement des armes nucléaires étasuniennes se présentaient comme une garantie sécuritaire pour l'Europe occidentale, cela représentait une sérieuse limitation à la souveraineté de ces États.



1949 — 1991

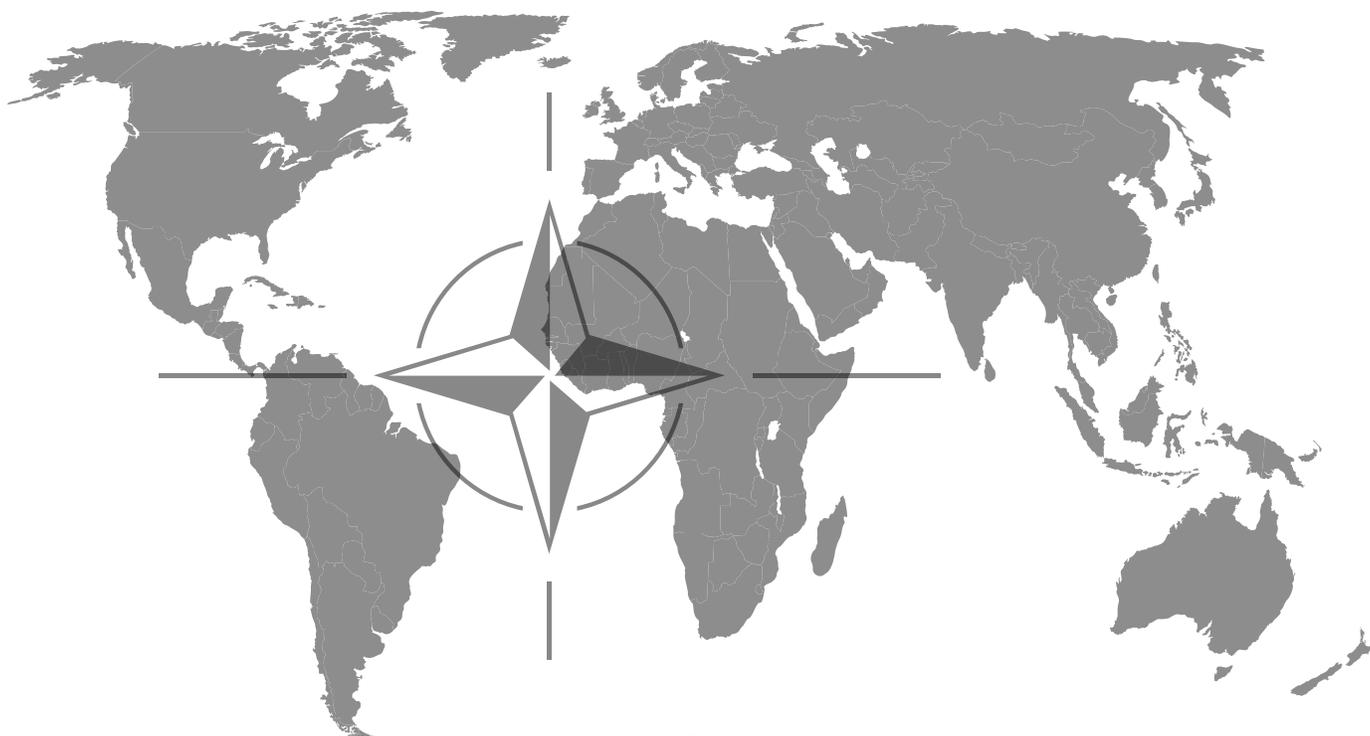
une Alliance sous contrôle étasunien malgré certains remous

L'OTAN est une organisation dont la structure est très complexe, composée d'une myriade de comités et dont des pans importants sont peu connus, étant marqués par le secret militaire. Aucun vote n'y est pris; les décisions ou les déclarations sont arrêtées par consensus au terme de multiples discussions, négociations et tractations à divers niveaux, en privé, sur la place publique et au sein des comités. Dans un tel contexte, il va de soi que le déséquilibre des forces et des moyens font en sorte que, dans l'ensemble, ce sont les points de vue étasuniens qui finissent par prévaloir au sein de l'OTAN.

Mais cela ne va pas sans résistance, ni sans exception. Le cas le plus connu est celui de la France qui, sans quitter l'OTAN comme telle, s'est retirée de 1966 à 1995 du commandement militaire intégré de l'Alliance. Mais la participation de la Grèce et de l'Espagne ont aussi connu des hauts et des bas.

En décembre 1979, les divisions ont été les plus fortes au sein de l'OTAN, lorsque l'annonce du déploiement de missiles *Cruise* et *Pershing II* (comme vecteurs nucléaires) en Europe de l'Ouest a suscité la controverse et une mobilisation impressionnante des sociétés civiles. Cette annonce donna lieu à des mouvements de protestation d'une ampleur jamais vue auparavant, des milliers de personnes étant même prêtes à participer à des actions de désobéissance civile.

Au cœur de ces mobilisations, se retrouvent la peur et le refus d'une conflagration nucléaire entre les deux super-puissances, sur le « théâtre » européen. Cette crise connaîtra son dénouement par la ratification d'un traité entre les États-Unis et l'URSS sur l'élimination des missiles aux portées courte et intermédiaire.



L'OTAN après 1991 : une nouvelle vocation mondiale

La fin de la Guerre froide devait apporter au monde les « dividendes de la paix » par la réaffectation d'une part importante des budgets militaires à des fins socialement utiles et environnementalement viables. Mais après des réductions initiales, les budgets militaires ont recommencé à croître. Pourquoi ?

Avec la dissolution du bloc communiste, tous les pays d'Europe de l'Est et les ex-républiques de l'URSS sont devenus des bassins de ressources et de main d'œuvre à bon marché pour les grands capitaux du monde. Mais la relative suprématie économique des États-Unis est tombée de moitié, comparée à ce qu'elle était un demi-siècle plus tôt. Par contre, leur suprématie militaire est totale et historiquement sans précédent. Elle sera donc la carte maîtresse des États-Unis, jouée une première fois par George Bush père lors de la Guerre du Golfe de 1991. Ce fut le coup d'envoi d'un soi-disant « nouvel ordre mondial ».

Dans un tel contexte, la chute du mur de Berlin (1989) et la dissolution du Pacte de Varsovie et de l'URSS (1991) n'ont pas entraîné la dissolution de l'OTAN; la stratégie étasunienne était, au contraire, de tirer avantage de l'élargissement de cette Alliance. En janvier 1994, l'OTAN lançait donc son « Partenariat pour la paix » en vue de l'adhésion des ex-États communistes. Au cours des 15 années qui ont suivi, l'OTAN est passée de 16 à 28 pays membres.

L'objectif des États-Unis était d'élargir à la fois le mandat, le terrain et les moyens d'intervention de l'OTAN pour l'étendre à « l'affrontement des dangers » et à la « résolution de crises » partout dans le monde. (voir encadré)

Concept stratégique de l'OTAN (1999)

- Article 24 : « (...) la sécurité de l'Alliance doit aussi s'envisager dans un contexte global. Les intérêts de sécurité de l'Alliance peuvent être mis en cause par d'autres risques à caractère plus général, notamment des actes relevant du terrorisme, du sabotage et du crime organisé, et par la rupture des approvisionnements en ressources vitales. (...) »

- Article 56 : « (...) Étant donné que les forces de l'Alliance peuvent être appelées à opérer au-delà des frontières de la zone de l'OTAN, il faut disposer de moyens souples, mobiles, rapidement déployables et aptes à soutenir des opérations prolongées (...) »

En 2002, à l'initiative de Donald Rumsfeld, une Force de réaction rapide de l'OTAN fût créée, composée de 25 000 soldats. Puis, en 2006, la déclaration finale du Sommet de l'OTAN à Riga alla beaucoup plus loin :

« l'Alliance doit être capable de lancer et d'appuyer simultanément des opérations interarmées de grande envergure et des opérations de moindre ampleur, pour la défense collective et la réponse aux crises, sur son territoire et au-delà, à sa périphérie et à distance stratégique. »

L'objectif visé est de pouvoir mener simultanément deux opérations de grande envergure, comptant 60 000 militaires chacune et six opérations moyennes avec 30 000 militaires, pour un total opérationnel de 300 000 militaires!

Carte illustrant l'expansion de l'OTAN



Légende:

■ Pays membres avant 1999

■ Prochains pays membres :
Ukraine et Géorgie

■ Pays membres depuis 1999

L'OTAN et la stratégie des États-Unis

Après la dissolution de l'URSS et la fin de la Guerre froide, un des objectifs stratégiques des États-Unis est d'empêcher l'émergence d'une autre puissance capable de rivaliser militairement avec eux. Au nombre des rivaux potentiels, il y a la Russie et la Chine, mais aussi... l'Europe.

Depuis 1991, les États-Unis ont poursuivi une politique d'encerclement à l'égard de la Russie. En témoignent l'élargissement de l'OTAN et les pressions en faveur de l'adhésion prochaine de la Georgie et de l'Ukraine; en témoignent également les projets liés au « bouclier antimissile » en Pologne et en République tchèque, de même que l'établissement de bases militaires étasuniennes en Afghanistan et ailleurs en Asie centrale.

qui vivent dans l'Union européenne sont citoyens de pays membres de l'OTAN »... D'ailleurs, au Sommet de l'OTAN des 4 et 5 avril 2009, Barack Obama a déclaré que « la sécurité de l'Europe est directement liée à celle des États-Unis », bref... qu'elle restera sous contrôle étasunien à travers l'OTAN.

Le contrôle étasunien sur l'OTAN s'est même renforcé avec l'élargissement de l'Alliance à des



D'autre part, suite à la fin de la Guerre froide, l'Europe économique et politique s'est grandement consolidée et la question de la doter de moyens militaires autonomes et significatifs a acquis une nouvelle importance. Objectivement, le maintien et l'élargissement de l'OTAN sont venus couper l'herbe sous le pied de la consolidation d'un pôle militaire européen autonome. Ainsi, la récente résolution du Parlement européen (19/02/2009) sur le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'Union européenne fait le constat que « 94 % des personnes

pays recherchant davantage la « protection » et les investissements directs des États-Unis que ceux de l'Europe occidentale. C'est ainsi que l'opposition de la France et de l'Allemagne à l'invasion étasunienne de l'Irak en 2003 a été dénigrée par l'administration Bush comme étant le fait de la « vieille Europe », alors que de nombreux dirigeants de pays de la « nouvelle Europe » signaient une lettre commune d'appui à cette guerre...

Le Canada et l'OTAN

Le Canada est souvent perçu comme un joueur de second ordre à l'OTAN. Toutefois, en ce qui concerne les contributions à l'OTAN, le Canada ne cède pas sa place. En fait, le Canada est bien intégré dans la structure de commandement de l'OTAN et il s'engage dans des guerres telles que celles en Yougoslavie (1999) et en Afghanistan (2001).

Depuis le début, le Canada se situe au sixième rang en regard de sa participation aux budgets civils et militaires de l'OTAN. En 2005-2006, le Canada a contribué à la hauteur de 160 \$ millions et 114 employés. Du 16 juin 2005 au 27 juin 2008, c'est le général canadien Ray Hénault qui occupait le poste de président du Comité militaire, le poste militaire le plus élevé de l'OTAN. D'après le Ministère des Affaires étrangères, l'OTAN est « *la pierre angulaire des relations du Canada avec l'Europe. Le Canada bénéficie considérablement du poids diplomatique, des compétences techniques et des capacités militaires de l'OTAN.* »

La contribution du Canada au système aéroporté de détection lointaine est la troisième en importance parmi les membres de l'OTAN. De plus, le Canada sert de terrain d'entraînement pour les forces de l'OTAN. L'Opération *Maple Flag* qui se déroule à Cold Lake,

en Alberta, est l'un des plus importants exercices de combat aérien au monde. Une des bases d'entraînement les plus controversées est située à Goose Bay, au Labrador. Les peuples autochtones se sont opposés à l'utilisation de cette base qui perturbe l'utilisation de leur territoire. La base de Goose Bay est en train d'être agrandie comme site d'entraînement pour les opérations spéciales et les forces expéditionnaires.

Cela démontre que la politique étrangère et militaire du Canada est intimement liée à celle de l'OTAN et illustre l'émergence du Canada en tant que nouvelle force militaire en mesure de mener des interventions telles que celle en Afghanistan.

Tiré de *NATO at 60 years*,
Alliance Canadienne pour la Paix
(notre traduction)



Des blindés canadiens « Léopard C2 » et leur équipage en attente pendant qu'un hélicoptère Blackhawk décolle de la base Ma'Sum Ghar près de la ville de Bazaar-e-Panjwayi.

10 décembre 2006

L'OTAN, l'ONU et le droit international

Le 17 avril 2007, l'aboutissement de la transformation de l'OTAN en instrument militaire global de l'hégémonie étasunienne était décrit ainsi par Daniel Fried, Secrétaire d'État adjoint (étasunien) aux affaires européennes et eurasiennes :

« Depuis la Guerre froide et son rôle régional dans les années 1990, l'OTAN s'est transformée en une organisation transatlantique effectuant des missions globales, de portée globale avec des partenaires globaux. (...) Tout appartient potentiellement à la zone de l'OTAN... L'OTAN est en train de développer les capacités et les perspectives politiques nécessaires pour s'attaquer aux problèmes et aux éventualités qui surviennent dans le monde entier. »

Un tel développement de l'OTAN entre directement en contradiction avec le mandat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont le but premier est de « *maintenir la paix et la sécurité internationales* » et avec celui du Conseil de sécurité auquel l'ONU confère, en vue d'assurer une action rapide et efficace, « *la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales* ».

La volonté de l'OTAN d'agir de façon autonome et en fonction de ses seuls intérêts partout dans le monde entre aussi en contradiction avec l'article 53 de la Charte des Nations Unies qui stipule qu' « *aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité* ». Pour les États-Unis, depuis plusieurs années déjà, il n'est pas nécessaire d'obtenir cette autorisation. En effet, dès 1988, dans le cadre d'une polémique autour de la résolution 1203 du Conseil de sécurité sur le Kosovo, Madeleine Albright répond ainsi à la question « *Cette OTAN du XXI^e siècle, devra-t-elle*

toujours disposer d'un mandat précis du Conseil de sécurité de l'ONU pour agir? » : « *Non... car, dans une telle hypothèse, l'OTAN ne serait plus qu'une simple filiale de l'ONU* »...

Dernièrement, on observe une tendance encore plus inquiétante : un rapprochement institutionnel entre l'OTAN et l'ONU et une volonté d'accréditer officiellement l'OTAN comme force internationale



de paix (!) au service de l'ONU. C'est le sens d'un accord qui a été signé le 23 septembre 2008 entre le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, et celui de l'OTAN, Jaap de Hoop-Scheffer, sans que cela n'ait été approuvé ni même porté à la connaissance du Conseil de sécurité. Cet accord a été fortement dénoncé par la Russie et la Chine, de même que par Hans von Sponeck, un ex-assistant secrétaire général de l'ONU qui écrit :

« Dans la période actuelle de confrontation, on est en droit de s'attendre à un niveau de neutralité particulièrement élevé de la part du secrétariat des Nations Unies. L'accord ONU/OTAN est tout sauf neutre et ne restera donc pas sans conséquences sérieuses... »

L'OTAN en guerre

Les membres de l'OTAN sont responsables d'au moins 75 % des dépenses militaires mondiales, allouant maintenant 1 000 milliards de dollars US par année à cet effet. En dollars constants, les dépenses militaires de l'OTAN ont augmenté de 31 % de 2000 à 2008. Le déséquilibre des forces au sein de l'OTAN est illustré par le fait que les États-Unis sont à eux seuls responsables de la moitié des dépenses militaires mondiales (donc des deux tiers des dépenses militaires de l'OTAN).

Cette augmentation des dépenses militaires de l'OTAN de même que l'encerclement objectif de la Russie par l'expansion de l'OTAN et sa poussée en Asie centrale par la guerre en Afghanistan ont pour effet de relancer la course aux armements avec la Russie et avec la Chine. En mars 2009, le président russe, Dmitri Medvedev, déclarait : « *Les tentatives d'étendre l'infrastructure militaire de l'OTAN aux frontières de notre pays (...) nous obligent à améliorer nos forces armées, à leur donner une forme plus moderne (...). La première tâche, c'est d'améliorer la capacité de riposte de nos forces. Et avant tout de nos forces nucléaires stratégiques (...). Cette modernisation sur une grande échelle des forces armées débutera en 2011.* » De son côté, de 2000 à 2008, la Chine a augmenté son budget officiel de défense de 16 % par année en moyenne, les augmentations les plus marquées étant celles des deux dernières années (18 % et 27 %).

Mais l'OTAN ne fait pas que préparer la guerre et adopter des postures menaçantes, elle fait la guerre. À deux reprises depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a mené des offensives militaires d'envergure déterminées par les intérêts stratégiques des États-Unis. Une première fois, en ex-Yougoslavie, où une campagne de « bombardements humanitaires » de 78 jours – du 23 mars au 11 juin 1999 – a fait des milliers de victimes en plus de détruire les infrastructures civiles de la Serbie et s'est soldée par l'établissement d'un protectorat de l'OTAN au Kosovo, maintenant « indépendant ». Et une deuxième fois – très loin de l'Atlantique nord – en Afghanistan, où la guerre se poursuit toujours, après plus de sept années, et engage de plus en plus de troupes étrangères.

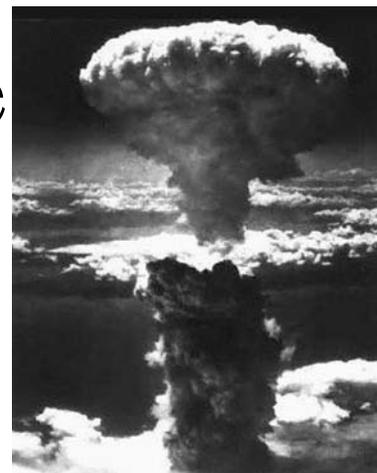
Dans les deux cas, le choix de faire la guerre a été rapide et délibéré de la part de l'OTAN, ne laissant aucun temps pour explorer d'autres avenues. Ainsi,

dans le cas de la Serbie, l'accord de Rambouillet, proposé par les États-Unis au début de 1999, avait été conçu pour qu'il soit rejeté et fournisse le prétexte de la guerre. Son Annexe B, gardée secrète par les États-Unis et les diplomates alliés, demandait rien de moins que le libre passage et l'immunité du personnel de l'OTAN sur tout le territoire de la Yougoslavie. L'existence de cette annexe – et donc la supercherie – fut rendue publique par un journal allemand... deux semaines après le début des bombardements. En ce qui concerne l'Afghanistan, la guerre a été décidée et dirigée par les États-Unis, menant une coalition de pays, principalement des membres de l'OTAN, dont le Canada. Ceux-ci ont invoqué, dès le 4 octobre 2001, l'article 5 du Traité de Washington (Charte de l'OTAN), en vertu duquel toute attaque contre un pays de l'OTAN, lancée de l'extérieur de ce pays, est interprétée comme une attaque contre tous les pays de l'OTAN.

Mais dans les deux cas également – tout comme les États-Unis pour l'Irak d'ailleurs – les auteurs de guerre ont réussi à faire cautionner leur action après coup par le Conseil de sécurité des Nations Unies, au mépris du droit international et même de la Charte de l'ONU.

Les pressions étasuniennes incessantes au sein de l'OTAN en faveur de l'accroissement des dépenses militaires des pays membres, de la modernisation technologique à outrance et de « l'interopérabilité » accroissent aussi l'intégration et la dépendance des pays membres tant au niveau des structures de commandement que des équipements et de la formation du personnel militaire. En ce qui concerne le Canada, les soldats qui sont déployés en Afghanistan vont maintenant compléter leur entraînement dans une grande base étasunienne à Fort Bliss, au Texas. Aux plus hauts échelons, plusieurs généraux canadiens vont parfaire leur formation au *US Army War College*; ils occupent même des postes de commandement au sein de l'armée étasunienne comme les chefs d'état-major de la défense canadienne, Rick Hillier et Walt Natynczyk, qui furent tous deux général commandant adjoint du IIIe Corps à Fort Hood, au Texas. Cette fonction a même amené l'actuel chef d'état-major, Walt Natynczyk, à être déployé en Irak, en 2004, en tant que général commandant adjoint du Corps multinational, commandant 35 000 soldats dans le cadre d'une guerre illégale!

Une politique nucléaire illégale et menaçante



En 1995, paraissait un inquiétant document du Commandement stratégique des États-Unis (STRATCOM) qui décrivait les armes nucléaires comme les plus importantes de l'arsenal.

« *À la différence des armes chimiques ou biologiques, l'extrême destruction résultant d'une explosion nucléaire est immédiate et qu'il n'existe que peu ou pas de moyens de réduire son effet* ». Le document conseillait aux planificateurs de ne pas donner l'image de gens « *trop rationnels ou réfléchis... le fait que les États-Unis puissent devenir irrationnels et vindicatifs si leurs intérêts vitaux sont attaqués devant être partie intégrante de l'identité nationale à projeter.* »

Le 8 juillet 1996, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ), donna un avis juridique désavouant cette orientation en statuant que *la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable aux conflits armés et, en particulier, aux principes et aux règles du droit humanitaire.*

Mais, trois ans plus tard, cette politique se retrouve en toutes lettres dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN en 1999 (voir encadré). Une telle politique, qui considère la possession d'armes nucléaires et la menace réelle de leur usage comme indispensable à la sécurité d'un groupe de pays, est tout à fait contraire à l'obligation de désarmement nucléaire contenue dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Concept stratégique de l'OTAN (1999)

- Article 46 : « Pour protéger la paix et prévenir la guerre ou toute forme de coercition, l'Alliance maintiendra dans l'avenir prévisible une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles (...). Mais ses forces conventionnelles ne peuvent à elles seules assurer une dissuasion crédible. Les armes nucléaires apportent une contribution unique en rendant incalculables et inacceptables les risques que comporterait une agression contre l'Alliance. Elles restent donc indispensables au maintien de la paix. »
- Article 62 : « L'objectif fondamental des forces nucléaires des Alliés est politique : préserver la paix et prévenir la coercition ainsi que toute forme de guerre. Elles continueront à jouer un rôle essentiel en maintenant tout agresseur dans le doute quant à la façon dont les Alliés riposteraient en cas d'agression militaire. Elles démontrent qu'une agression, quelle qu'en soit la forme, n'est pas une option rationnelle. La garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis; les forces nucléaires indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés. »

OTAN et démocratie

Alors que l'OTAN se présente comme suprême garante des valeurs de droit, de liberté et de démocratie, elle a déjà accueilli en son sein des dictatures : le Portugal de Salazar et la Grèce des colonels. Son histoire, son fonctionnement et ses actions sont caractérisés par les jeux de coulisse, la contrainte, la menace et même la guerre. En tant qu'instance supra-nationale, dont une bonne part des activités est, de surcroît, couverte par le secret militaire, l'OTAN échappe totalement au contrôle démocratique. Et il arrive souvent que les gouvernements de ses pays membres, dans le cadre de leurs engagements « envers l'OTAN », adoptent des politiques qui sont contraires à la volonté des populations de ces pays.

C'est encore le cas aujourd'hui alors que les projets guerriers concoctés par « nos » dirigeants politiques au sein de l'OTAN vont à l'encontre de la volonté populaire dans presque tous les pays qui en sont membres. C'est, en effet, en fonction de ces délibérations à huis-clos que les Parlements de l'Allemagne, du Canada, de l'Italie et de l'Angleterre – pour ne nommer que ceux-là – votent de poursuivre leur implication dans la guerre en Afghanistan malgré l'opposition de leurs populations à 68 %, 58 %, 56 % et 54 % respectivement.

Pour le retrait du Canada de l'OTAN

L'OTAN, nettement dominée par les États-Unis, agit maintenant comme bras armé de l'hégémonie étasunienne à l'échelle mondiale. Bien loin d'être un facteur de paix dans le monde, l'OTAN attise les tensions, renforce les divisions, initie délibérément des guerres, menace de déclencher une guerre nucléaire et entraîne le monde dans une nouvelle course aux armements aux conséquences potentiellement catastrophiques pour toute la planète.

En fait, l'OTAN est au cœur même de politiques et de procédés qui vont à l'encontre de rapports égalitaires entre pays, fondés sur le respect du droit international. Pour être conséquente, notre opposition à la guerre d'occupation en Afghanistan et au virage militariste de la politique étrangère canadienne doit s'accompagner de l'exigence du retrait du Canada de l'OTAN, qui est le véritable maître d'œuvre de ces politiques guerrières et anti-démocratiques.



Logo du contre-sommet qui a eu lieu à Strasbourg, France du 1er au 5 avril 2009.

Ce fascicule fait partie des textes préparatoires au Sommet populaire québécois contre la guerre et le militarisme. Il a été produit par le Comité de suivi du Collectif Échec à la guerre pour stimuler la réflexion concernant le rôle actuel de l'OTAN dans le monde et la participation du Canada à cette alliance militaire. Une version approfondie de ce texte est également disponible en ligne pour les personnes intéressées à en savoir plus. Pour une position critique détaillée sur le Canada, l'OTAN et la guerre en Afghanistan, voir aussi *Le Canada dans la guerre d'occupation en Afghanistan*, Collectif Échec à la guerre, février 2007.

Pour en savoir plus :

1. Nils Andersson, *Que signifie un retour complet de la France au sein de l'OTAN ?*, 10 février 2009 : www.france.attac.org/spip.php?action=autoriser&arg=5258
2. *Alliance canadienne pour la paix, NATO at 60 years*, <http://www.acp-cpa.ca/en/NATOFactsheet1.pdf>
3. *The United Nations and NATO: which security and for whom?*, Current Concerns, 2009, No 2 : www.currentconcerns.ch/index.php?id=711
4. *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, avis consultatif de la Cour internationale de justice, 8 juillet 1996 : www.icj-cij.org/docket/files/95/7494.pdf
5. Paul-Marie de la Gorce, *Retour honteux de la France dans l'OTAN*, *Le Monde diplomatique*, janvier 1996 www.monde-diplomatique.fr/1996/01/DE_LA_GORCE/2285
6. Dominique Vidal, *Ce que voulait de Gaulle en 1966*, *Le Monde diplomatique*, avril 2008 www.monde-diplomatique.fr/2008/04/VIDAL/15800
7. Noam Chomsky, *Hegemony or Survival*, Metropolitan Books, Henry Holt and Company, New York, 2003

Sommet populaire contre la guerre et le militarisme

les 14 et 15 novembre 2009 à Montréal

Le lieu et la programmation seront annoncés sur le site dès que disponibles

Le Collectif Échec à la guerre

65 ouest de Castelnau, bureau 302
Montréal, Québec
H2R 2W3



www.echecalaguerre.org

Tél. : 514-919-7249 (919-PAIX)
Courriel : info@echecalaguerre.org